Ville de Pont-à-Mousson
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - MEURTHE-ET-MOSELLE

URB/NV

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné Henry Lemoine, Maire de la commune de Pont-à-Mousson,

Certifie

Que la délibération n° DEL-01-31082021 du 31 août 2021, concernant la constatation de la désaffectation de la parcelle cadastrée section AC 561, le retrait de la délibération du 2 février 2021 et le lancement de la procédure de déclassement précédé d'une enquête publique, est intégralement affichée sur le panneau d'affichage, situé devant la Mairie de Pont-à-Mousson sis 19, Place Duroc et ce à compter de ce jour soit le 1er septembre 2021 pour une durée de DEUX mois.

Une diffusion est également effectuée sur le site officiel de la mairie de Pont-à-Mousson.

PONT-A-MOUSSON,
Le 1er septembre 2021

Le Maire,

MAIRIE DE PONT-A-MOUSSON
M^me ET M^el

Henry LEMOINE

Ville de Pont-à-Mousson
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - MEURTHE-ET-MOSELLE

URB/NV

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné Henry Lemoine, Maire de la commune de Pont-à-Mousson,

Certifie

Que l'arrêté n° ARR-AG-129-2021 du 1er septembre 2021, portant sur l'ouverture d'une enquête publique relative au déclassement de la parcelle cadastrée section AC 561, est intégralement affichée sur le panneau d'affichage, situé devant la Mairie de Pont-à-Mousson sis 19, Place Duroc et ce à compter de ce jour soit le 1er septembre 2021 pour une durée de DEUX mois.

Une diffusion est également effectuée sur le site officiel de la mairie de Pont-à-Mousson.

PONT-A-MOUSSON,
Le 1er septembre 2021

Le Maire,

MAIRIE DE PONT-A-MOUSSON 54

Henry LEMOINE